

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 21968
Numéro SIREN : 831 456 249
Nom ou dénomination : a contrario

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt 104269

a contrario

Société par actions simplifiée (SAS)
au capital de 1.653,00 €

Siège social : 70, boulevard de Port-Royal à PARIS (5^{ème})

RCS PARIS 831 456 249

Etablissement de Paris : 831 456 249 00018
Etablissement de Lyon : 831 456 249 00026

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux mai,

A onze heures trente, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis sur convocation verbale et par courriel du président.

.../...

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à se prononcer sur **l'ordre du jour suivant** :

- Nomination de commissaires aux comptes pour la certification des comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Pouvoirs

La présidence précise que tous les documents relatifs à l'ordre du jour ont été tenus à la disposition des associés.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, la présidence déclare la discussion ouverte.

La présidence rappelle aux associés que la Société est désormais tenue de désigner un Commissaire aux comptes par application de l'article L227-9-1 alinéa 2 du Code de commerce. Les associés font observer qu'une telle désignation était par ailleurs convenue entre eux dans le cadre de l'article L227-9-1 alinéa 1^{er} (désignation volontaire).

Lecture est faite des articles L227-9, L227-9-1, D227-1 et D221-5 du Code de commerce.

En outre, la présidence rappelle la teneur des articles 17, 18.1 et 22 des statuts de la Société, relatifs à ces nominations.

Un exemplaire des statuts de la Société est laissé à la disposition de l'assemblée pour la séance, accompagné de la lettre de mission proposée par la société AUDIT EXPERT, représentée par Monsieur Laurent JOUDON, inscrit auprès de la Cour d'Appel de Poitiers et exerçant 5 rue Joseph Meister à Poitiers (86).

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Résolution n°1

Nomination de commissaires aux comptes pour la certification des comptes à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale décide de nommer pour six exercices :

Comme titulaire : La société AUDIT EXPERT, représentée par Monsieur Laurent JOUDON, inscrit auprès de la Cour d'Appel de Poitiers et exerçant 5 rue Joseph Meister à Poitiers (86000)

Comme suppléant : La société DINICHERT, VIET et ASSOCIES exerçant 3 rue Gustave Alliaume 02200 SOISSONS

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

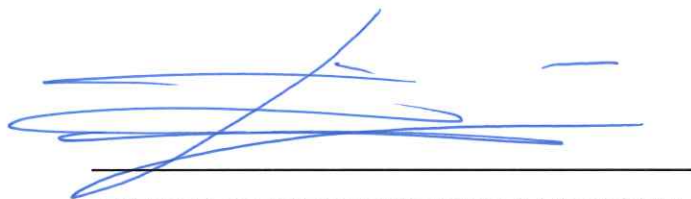
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs aux associés avec faculté d'agir ensemble ou séparément et avec faculté de déléguer, à l'effet de procéder à toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

PAR LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Monsieur Vivien BAUFUMÉ